

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-57

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret fixant la liste, les modalités de délivrance et les critères des labels mentionnés à l'article L. 131-1-2 du code des assurances ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 octobre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret sous réserve de fixer la date d'entrée en vigueur de ce projet au 1^{er} janvier 2024.

Fait le 19 octobre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES